

Sites Natura 2000 - Zones humides de la Planèze de Saint-Flour et Planèze de Saint-Flour



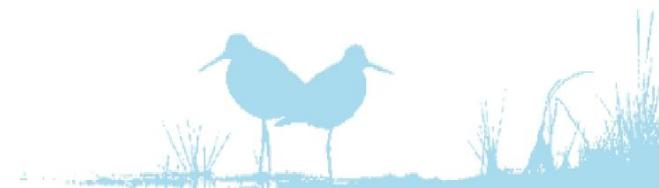
Réunion du comité de pilotage
8 février 2016 – Saint-Flour



Sommaire



- ✿ Contexte: particularités des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour
- ✿ La contractualisation:
 - Le PAEc et bilan des MAEc
 - Les Chartes Natura 2000
 - Les Contrats Natura 2000
- ✿ Les évaluations d'incidences
- ✿ Le volet scientifique:
 - Les actions de suivi et d'inventaire
- ✿ L'animation du DOCOB
 - Les actions d'animation courante
- ✿ Bilan financier et planning 2016



Origine des deux sites Natura 2000

Directive « Habitats »
1992

Annexe I et II

Zones Spéciales de
Conservation (ZSC, SIC)

Zones humides de la
Planèze de Saint-Flour
(FR8301059) / pSIC en
2002

Directive « Oiseaux »
1979

Annexe I

Zones de Protection
Spéciales (ZPS)

ZPS Planèze de Saint-Flour
(FR8312005) / 2006

Une richesse avifaunistique remarquable (1/2)



55 espèces de l'annexe 1 dont 10 nicheuses

Une richesse avifaunistique remarquable (2/2)



Des milieux naturels diversifiés



13 Habitats d'IC + 4 espèces d'IC

Procédure de classement des sites

L'Etat désigne le site Natura 2000

Le préfet met en place un Comité de pilotage (Copil) :
représentant de l'Etat, des élus et des activités socio-économiques

Le collège d'élus du Copil élit une structure porteuse et un
Président pour 3 ans

Réélection
en 2014

La structure porteuse choisit une structure pour élaborer
le Document d'Objectifs (DOCOB : état des
lieux/objectifs/actions)

La structure animatrice met en œuvre les actions du
DOCOB



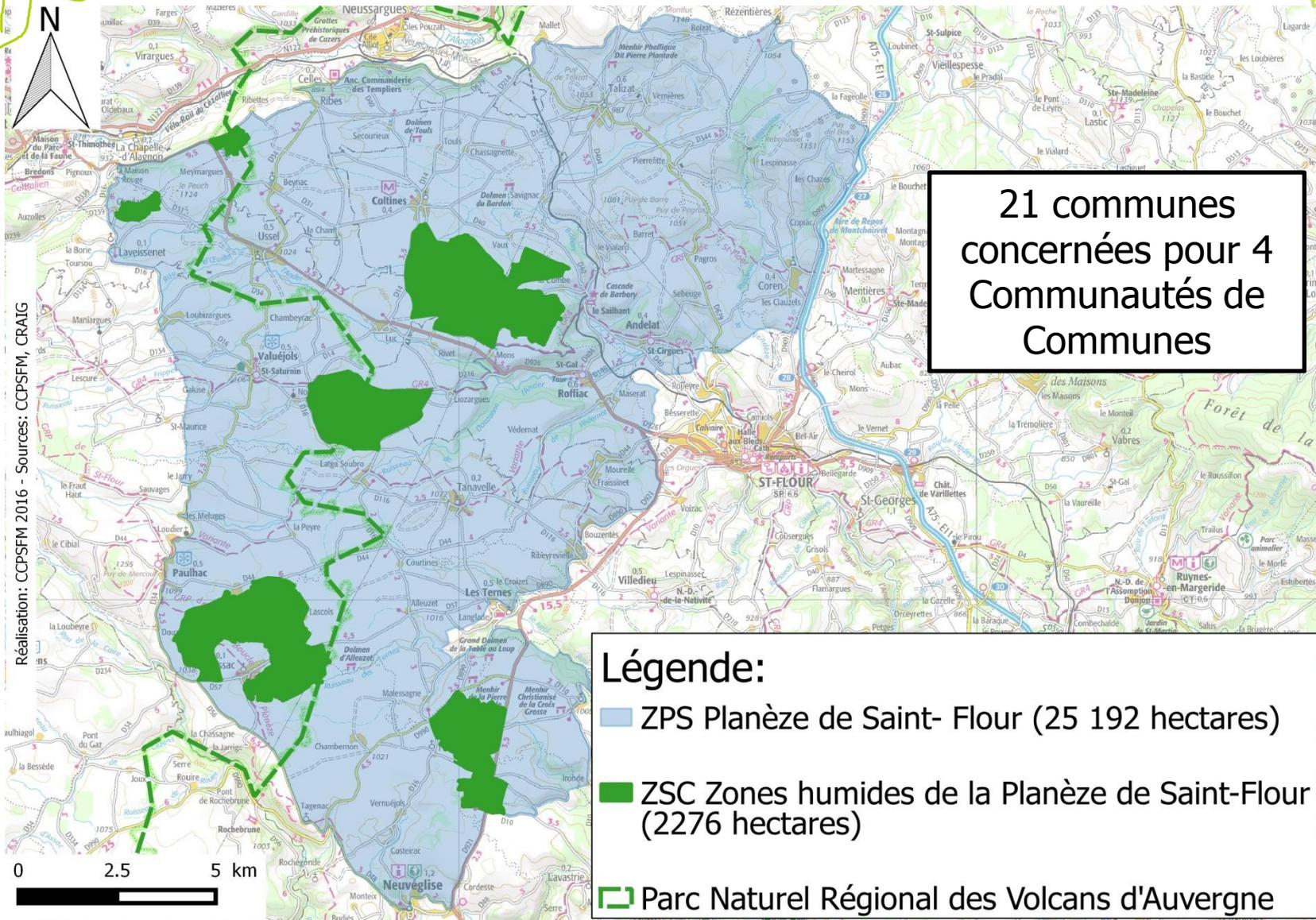
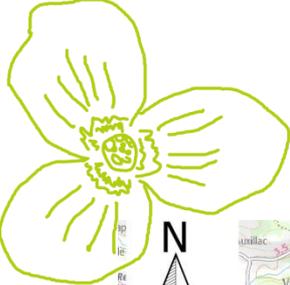
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-FLOUR - MARGERIDE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-FLOUR - MARGERIDE



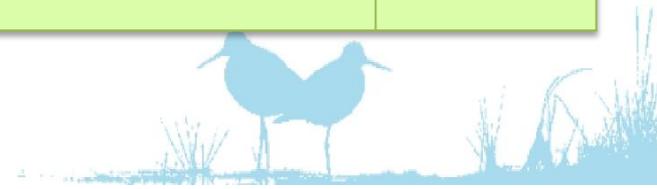
Localisation géographique des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour



Les objectifs de développement durable du DOCOB



A. Favoriser une agriculture respectueuse des habitats et des espèces d'Intérêt communautaire	★★★
B. Préserver les zones humides et leur alimentation en eau de bonne qualité	★★★
C. Prendre en compte les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagement du territoire	★★
D. Préserver les habitats favorables aux espèces	★★★
E. Limiter le dérangement de la faune	★★★
F. Limiter les facteurs de mortalité de la faune	★
G. Mieux connaître les habitats, les espèces et l'environnement du site	★★
H. Favoriser la découverte des habitats et des espèces par les riverains et les touristes	★
I. Mettre en place les conditions de la mise en œuvre des objectifs de conservation	★★★



Les outils Natura 2000

Etat de conservation des espèces et des habitats

Amélioration

Maintien

Dégradation

Moyens d'actions
PAEc validé en 2015

Animation

Contrats Natura 2000

Chartes Natura 2000

Evaluations d'incidences Natura 2000

Les Mesures agro-environnementales et climatiques = MAEc

Les Contrats forestiers

Les Contrats non productifs

Engagement de bonnes pratiques

Trouver la solution la moins impactante pour les espèces et habitats du site Natura 2000

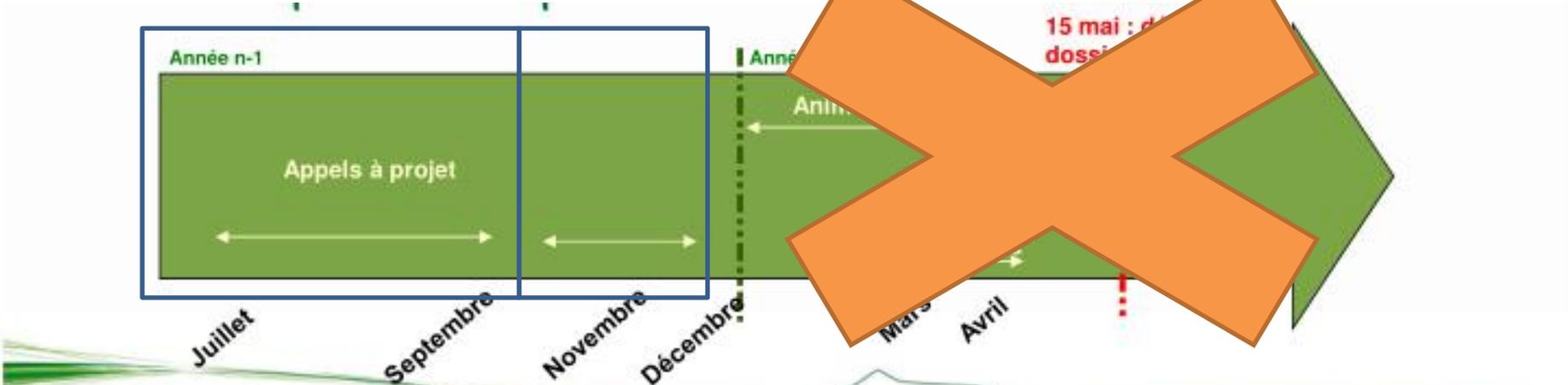


La contractualisation

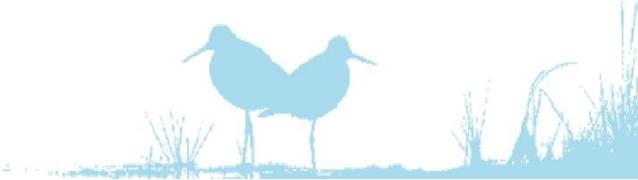


Les MAEc en 2015

Projet retenu



www.auvergne.fr



Les MAEc: les enjeux

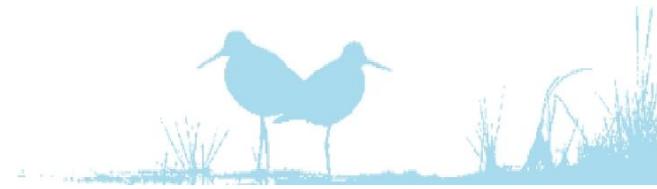
Préservation de la qualité de l'eau par une gestion économe en intrants et de la biodiversité par le maintien des pratiques favorables	Mesure système
Maintenir les prairies de fauches d'intérêt européen et de la ressource alimentaire des prairies de fauche pour les oiseaux	Présence de 4 plantes indicatrices
Maintien des pelouses d'intérêt européen	Absence de fertilisation
Maintenir ou restaurer les habitats de zones humides fauchées d'intérêt européen et les zones refuge des oiseaux : repos, alimentation et nidification	Absence de fertilisation Fauche à partir 10 juillet Pas de dépimage
Maintenir ou restaurer les habitats de zones humides pâturées d'intérêt européen et les zones refuge des oiseaux : repos, alimentation et nidification	Absence de fertilisation Max 2 UGB/ha du 20 avril au 10 juillet
Mise en défens des berges et des sites de nidification au sol des espèces oiseaux d'intérêt	Mise en défens
Maintenir les sites de nidification des milans	Entretien d'arbres isolés ou en alignements (1 an sur les 5 ans)
Entretien et restaurer la ripisylve (boisement longeant les cours d'eau)	Entretien des ripisylves (1 an sur les 5 ans)
Entretien des mares et des plans d'eau	Mise en place d'un plan de gestion



Les MAEc: retour sur le calendrier (1/3)



- 15 janvier : Préparation et présentation à la CRAEC (Commission régionale agro-environnementale et climatique)
 - LPO accepte de le faire hors contrat
- 31 mars : transmission de formulaire de demande de subvention pour l'animation, deux possibilités
 - la CCPSFM fait la demande d'aide, elle lance donc un appel d'offre pour faire l'animation mais rallonge les délais
 - La LPO fait la demande d'aide, ce implique pour elle beaucoup plus de travail administratif et des délais de paiement beaucoup plus long, mais l'action peut commencer rapidement
- 10 avril : dépôt du dossier de demande de subvention par la LPO
- 14 avril : accusé de réception: début de l'animation autorisée
- 17 avril : budget validé mais obligation d'abaisser le taux de chargement de l'exploitation à 1,1 UGB/ha (contre 1,4) pour l'éligibilité à la mesure système (courrier non signé)

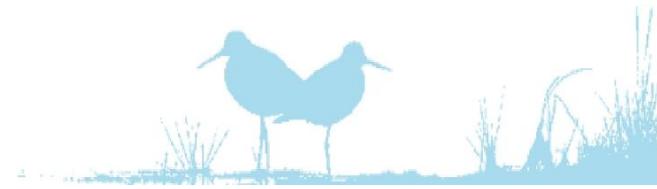




Les MAEc: retour sur le calendrier (2/3)



- 20 au 24 avril : réunions pour les agriculteurs
 - Avant le 7 mai : réception des volontés des agriculteurs
 - Réalisation des diagnostics entre le 7 mai et le 9 juin
 - Dépôts des dossiers le 9 juin
- 4 mai : les diagnostics peuvent être financés à hauteur de 500€ par diagnostic
- 19 mai : CA annonce qu'elle ne pourra pas faire les diagnostics même s'ils sont financés et même si elle avait embauché une personne pour cela, elle accompagnera cependant ses clients souhaitant s'engager dans des MAEC (courrier du 26 mai)
- 19 mai : information de la CCPSFM, sans diagnostics les agriculteurs ne peuvent pas s'engager, perte de l'enveloppe budgétaire
- 20 mai : transmission des notices mesures à la DRAAF
- 21 mai : acceptation de la LPO d'embaucher 2 personnes pour réaliser les diagnostics

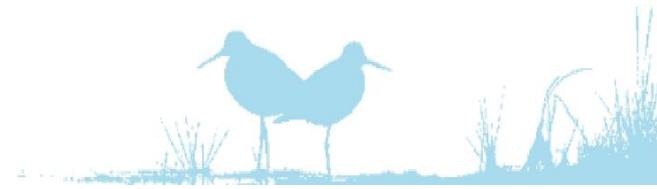




Les MAEc: retour sur le calendrier (3/3)



- 22 mai : courrier signé : budget validé mais obligation d'abaisser le taux de chargement de l'exploitation doit être abaissé à 1,1 UGB /ha (contre 1,4) pour l'éligibilité à la mesure système
- 28 mai : acceptation par la DRAAF que la LPO fasse les diagnostics après envoi des CV des personnes recrutées
- 1 juin : arrivée des deux personnes recrutées, commencement des diagnostics (année normale commencée en avril)
- 5 juin : arrêté définitif de réception des volontés des agriculteurs, info communiquée aux techniciens faisant des déclaration PAC





Les MAEc: retour d'expérience



- Réalisation des diagnostics:
 - **Fauche très précoce** (3 semaines d'avance) pour cause de faibles précipitations, beaucoup de vent, et des températures très hautes au mois de mai et début juin
 - Diagnostics réalisés dans de mauvaises conditions, **visites des parcelles découplées du diagnostic global** et également de la contractualisation
 - Agriculteurs difficilement joignables et peu disponibles car en période de fauche
 - **Engagements sur les zones humides difficiles** car la végétation avait 3 semaines d'avance et les rendements fourragers sont très bas cette année (jusqu'à 2/3 de perte), donc engagement faible
 - **Mesure SHP très difficile à contractualiser, 30% en SC** difficile à trouver surtout dans un contexte de fauche avancée : 5 contractants à la place de 20 estimés avec le taux de **chargement à 1,4 UGB**
- **Notices toujours pas validées**, la DRAAF doit les transmettre avant le 9 février 2016, **possibilité de rétractation**



Les MAEc: le bilan 2015 (1/3)



- 60 exploitations souhaitent s'engager
- 40 diagnostics complets réalisés + 20 accompagnements
- ↪ **38 exploitations se sont engagées (dont 5 en SHP)**

Surface mesure système 305,89 ha

Surface mesure unitaire 530,84 ha

Surface totale 836,73 ha

Mesures unitaires :

Mesure système:

Total:

Montant de l'enveloppe

179 010,00 €

810 000,00 €

989 010,00 €

**Montant max pour les
unitaires**

277 911,00 €

**Contractualisation avant
instruction**

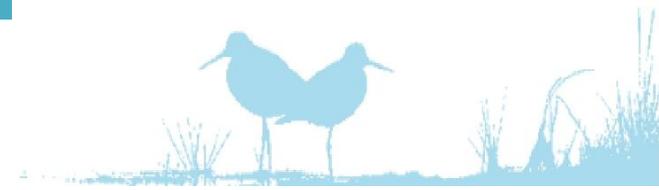
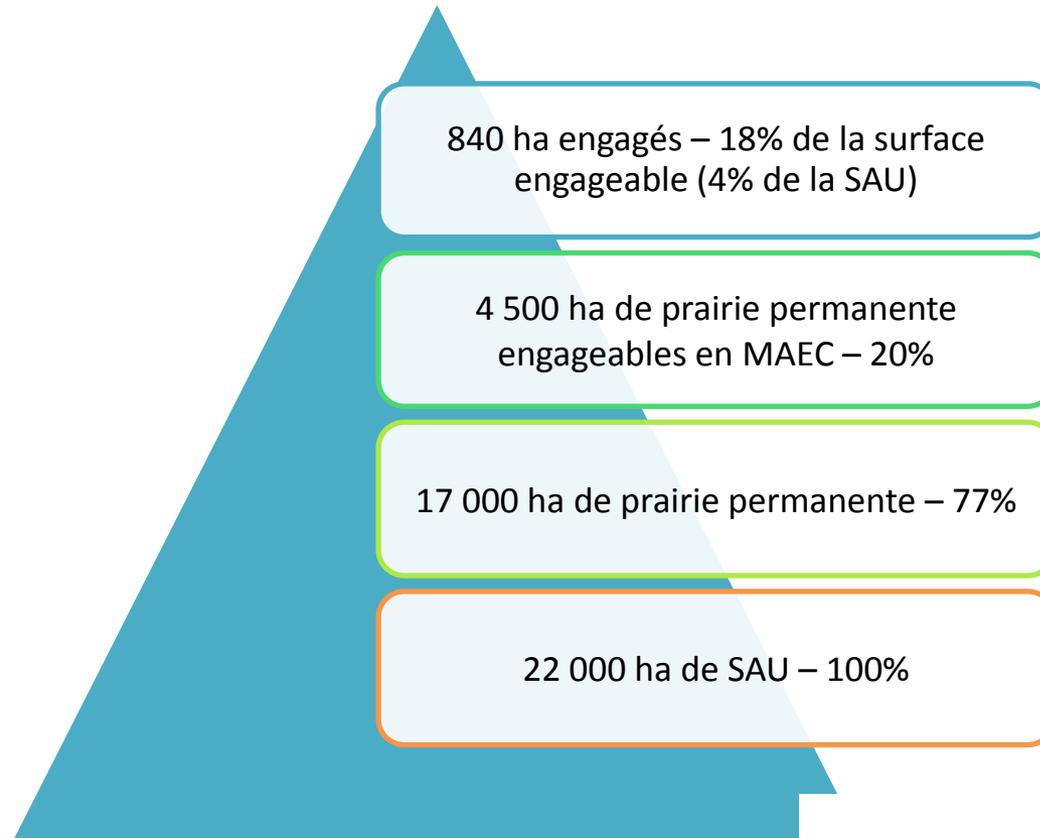
232 071,53 €

123 487,84 €

355 559,37 €



Les MAEc: le bilan 2015 (2/3)





Les MAEc: le bilan 2015 (3/3)



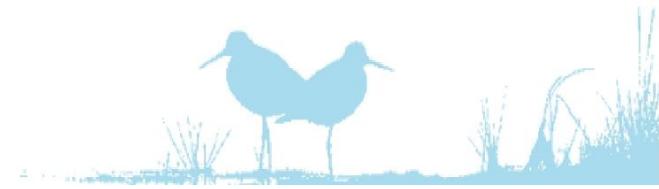
Code Mesure	Intitulé	Unité	Montant total
AU_PSF5_SHP1	<i>Mesure système</i>	305,89 ha	123 487,84 €
AU_PSF5_HE01	<i>Prairies fleuries</i>	388,06 ha	128 216,72 €
AU_PSF5_HE02	Pelouse d'intérêt européen	19,23 ha	3 122,03 €
AU_PSF5_ZH03	Zones humides fauchées	18,81 ha	12 022,40 €
AU_PSF5_ZH04	Zones humides pâturées	83,80 ha	45 214,25 €
AU_PSF5_HE05	Berge	20,94 ha	6 374,13 €
AU_PSF5_AR06	frêne	386 arbres	7 554,51 €
AU_PSF5_RI07	Ripisylves	6957,07 m	29 567,50 €
Total général			355 559,37 €



Les MAEc: perspectives 2016



- Mesures identiques
- Souhaits des agriculteurs récoltés pour faire le budget avant le 15 décembre 2015 : 15 exploitations pour 130 000 € pour 5 ans
- Validation des budgets (mesures et diagnostics) attendue début mars
- Les modalités de financements et les éléments devant être dans les diagnostics ne sont pas connus, attente de ces éléments pour pouvoir organiser la réalisation des diagnostics



PAEC : Reconstitution de la trame bocagère



• Intervention de la Mission haies Auvergne

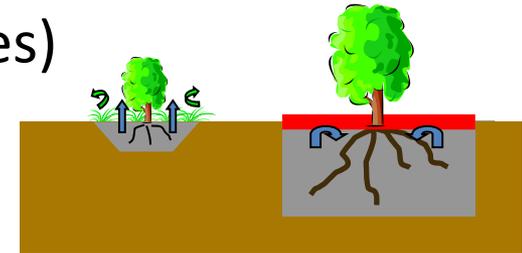
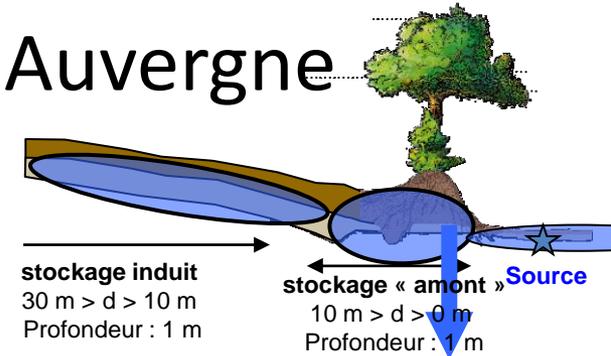
– Les rôles des haies :

- Brise vent
- Conservation de la ressource l'eau
- Pare-neige
- Lutte écologique (ravageurs des cultures)
- Production de biomasse

– Plantation

– Valorisation du bois bocager:

- Récolte des intérêts (branches)
- Maintien du capital (tronc)





La Charte Natura 2000: généralités



Engagement du propriétaire (et de l'ayant droit) dans de bonnes pratiques

Tous milieux

Prairies naturelles, pelouse et landes

Milieux humides

Cours d'eau et berges

Milieux Forestiers

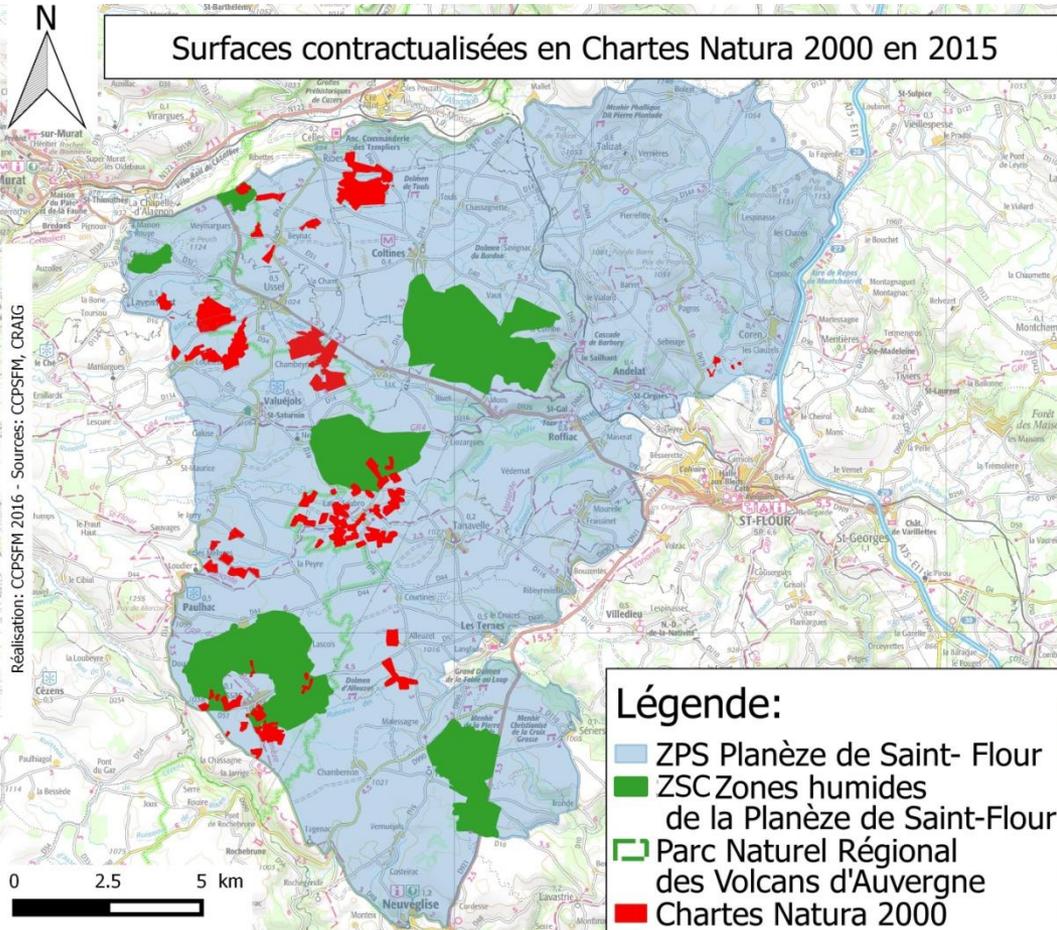
Éléments fixes du paysage

Céréales et prairies temporaires

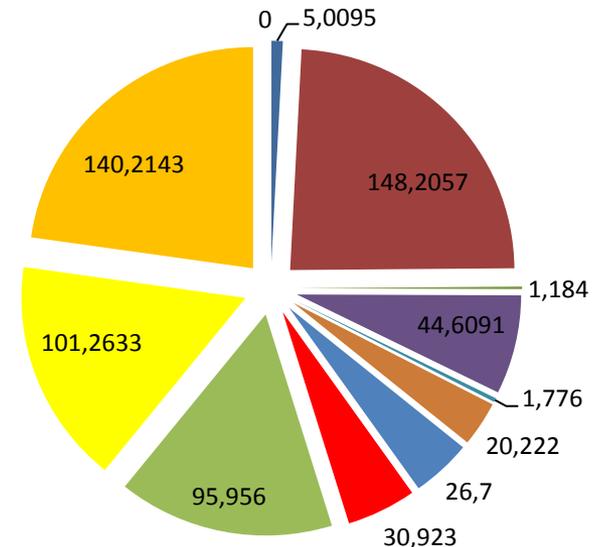
=> Exonération de la TFNB pour 5 ans (sauf part Chambre d'agriculture)

La Charte Natura 2000: où en est-on sur le Planèze de Saint-Flour?

- 26 dossiers soit 616 ha (24.1 ha > à 2014)



Répartition des surfaces par commune au 01/01/2016 (ha)



- Andelat
- Coltines
- La Chapelle d'Alagnon
- les Ternes
- Tanavelle
- Valuéjols
- Celles
- Cussac
- Laveissenet
- Paulhac
- Ussel

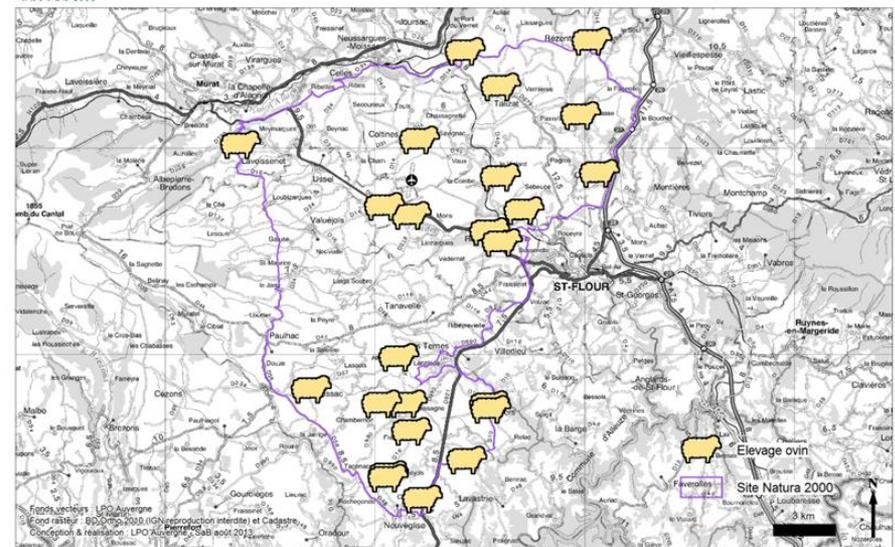
Les contrats Natura 2000: placettes de nourrissage



Objectif: mettre en place des placettes de nourrissage (équarrissage naturel) en partenariat avec les éleveurs (ovins et avicoles)



Exploitations agricoles avec élevage ovin
Site Natura Planèze de Saint-Flour



=> Poursuite de la mise en place de nouvelles placettes ?

- problématique du Grand corbeau
- nombre de placettes suffisant?



Les contrats Natura 2000: la Narse de Lascols

Projet de restauration

Échéance: à partir de 2016

Objectif n°1: limiter les apports
de nutriments

Objectif n°2: compenser
l'enrichissement en nutriments

Objectif n°3: garantir
l'alimentation en eau de la
narse

Projet de valorisation

Échéance: à partir de 2017

-Sentier d'interprétation
-Observatoires



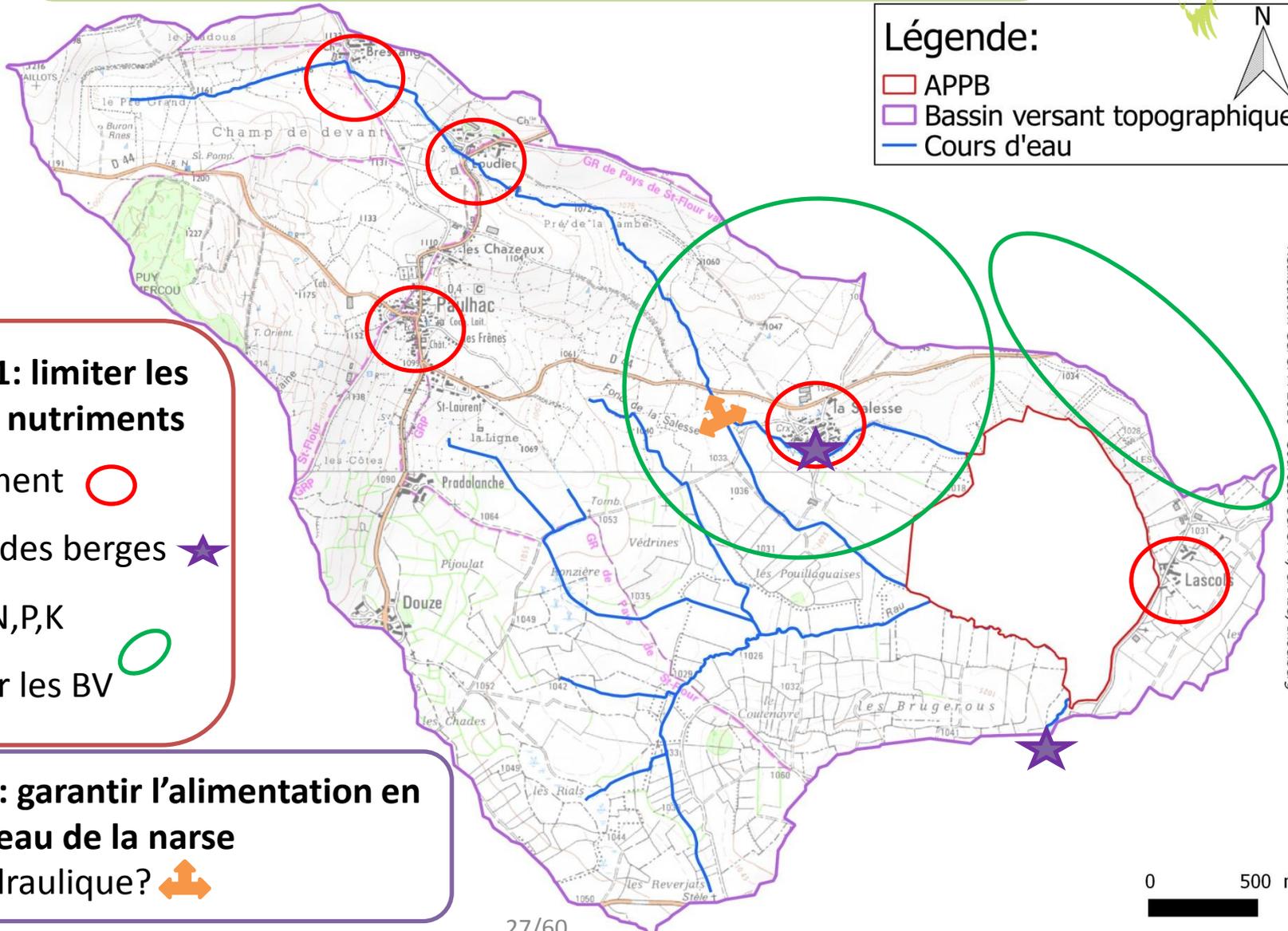
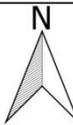
Photo : CCP SFM

Les contrats Natura 2000: propositions de restauration de la Narse de Lascols



Légende:

- APPB
- Bassin versant topographique
- Cours d'eau



Objectif n°1: limiter les apports de nutriments

-assainissement ○

-protection des berges ☆

-limitation N,P,K

agricoles sur les BV ○

Objectif n°3: garantir l'alimentation en eau de la narse

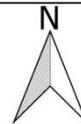
-ouvrage hydraulique? ⇕

Les contrats Natura 2000: propositions de restauration de la Narse de Lascols



Légende:

- APPB
- Bassin versant topographique
- Cours d'eau



Objectif n°2: compenser l'enrichissement en nutriments

-extraction avec pelle

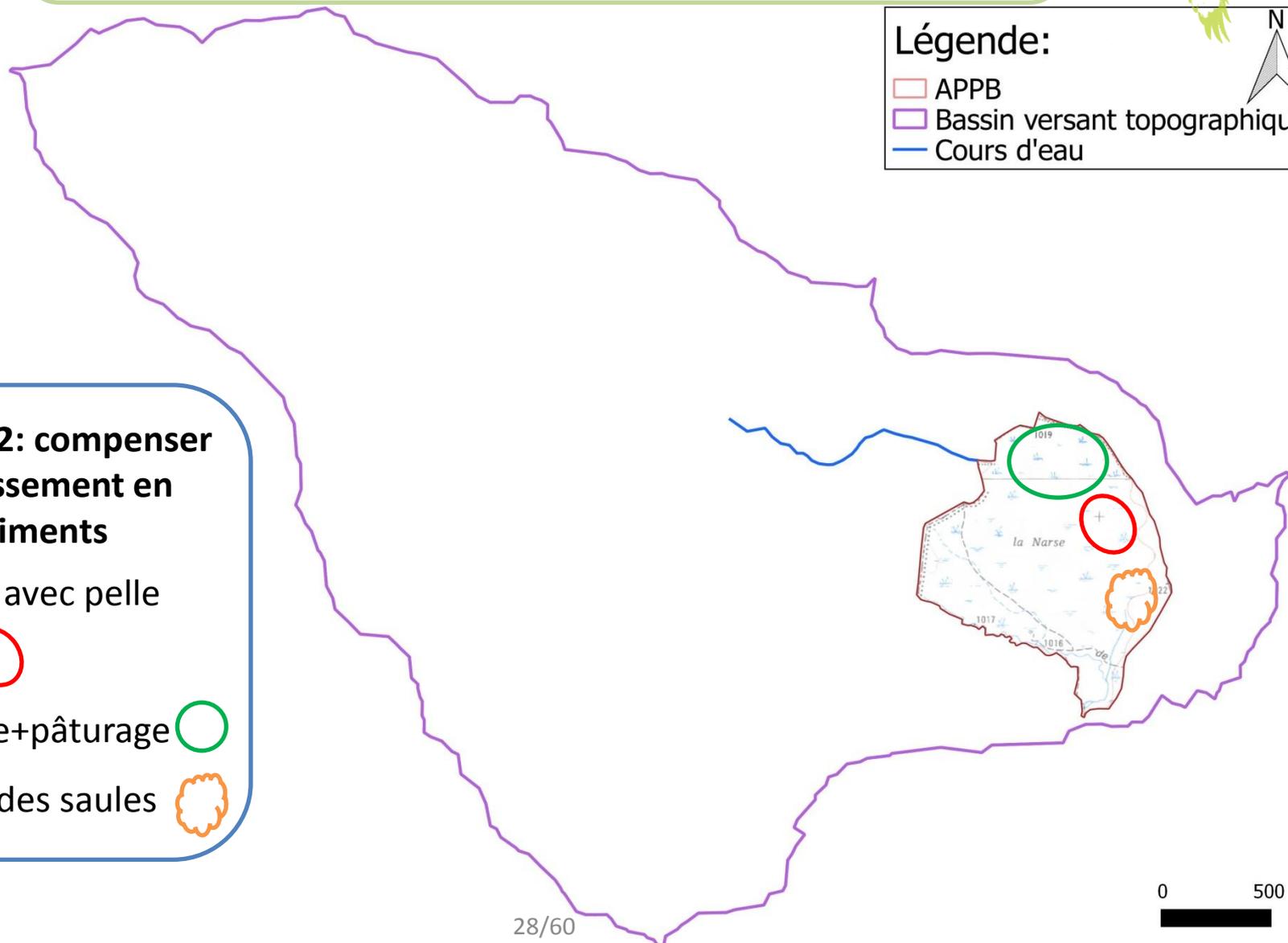
marais



-faucardage+pâturage



-limitation des saules





Les contrats Natura 2000: La Narse de Pierrefitte

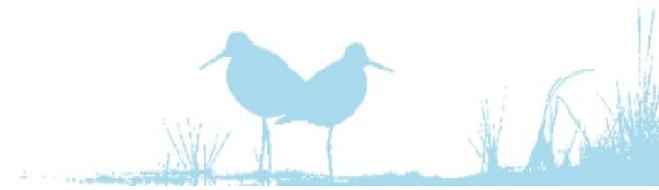


Juin 2015: volonté de la municipalité de poursuivre la restauration:
-augmentation de la surface d'eau libre
-aménagement d'un sentier d'interprétation
et d'observatoires



De nombreux points d'interrogation:

- les financements?
- le portage du projet?

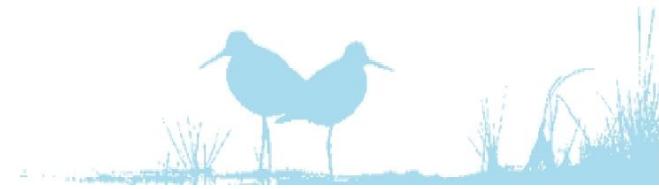




Les évaluations d'incidences en 2016



- Objectif: accompagner les porteurs de projets dans la démarche d'évaluation d'incidences
- Les évaluations réalisées:
 - DDT : aménagement RD 679
 - DDT : KTM Mania
 - Organisateur : enduro moto
 - Mairie : abattage d'arbre
 - Porteur de projet : bâtiment
 - Usager : Terrassement



A taxidermy specimen of a Short-eared Owl is shown in profile, perched on a wooden post. The owl has a distinctive pattern of brown and white feathers, a large yellow eye, and a dark, pointed beak. The background is a soft, out-of-focus gradient of light blue and grey.

Le volet scientifique

Les actions de suivi et d'inventaire

2015

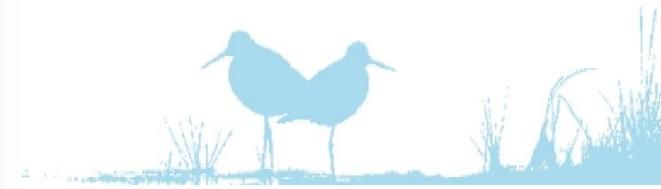
- **Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer**



Démarche mutualisée avec d'autres sites auvergnats (oiseaux et chauves-souris) et le plan régional d'action « pie-grièche » Auvergne

Recherche bibliographique et mise à niveau : molécules et maladies, modes d'administration, impacts sur non cibles, traitements alternatifs, méthodes d'étude

Photos : Cen auvergne



Les actions de suivi et d'inventaire

2015

- **Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer**

Participation à la journée « la maîtrise du parasitisme des ruminants au pâturage et respect de l'environnement » 21 mai 2015 à Nantes dans le cadre des Journées Nationales 2015 de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV)



Définition des modalités de l'étude :

- Volet connaissance et amélioration des pratiques antiparasitaires
- Volet conséquence des pratiques antiparasitaires





Les actions de suivi et d'inventaire

2015



Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer

- Volet connaissance et amélioration des pratiques antiparasitaires :
 - Rencontre avec le Groupement Technique Vétérinaire d'Auvergne
 - Identification des vétérinaires volontaires sur les sites Natura 2000 engagés dans la démarche
 - Recherche d'agriculteurs volontaires dans la clientèle des vétérinaires volontaires
 - Connaissance des pratiques existantes (enquêtes)
 - Connaissance de parasites présents (analyses)
 - Préconisation en prenant en compte l'environnement
 - Cibler plus, pour traiter mieux et moins
 - Favoriser le développement de l'immunité
 - Faire des économies
 - Eviter le développement des résistances

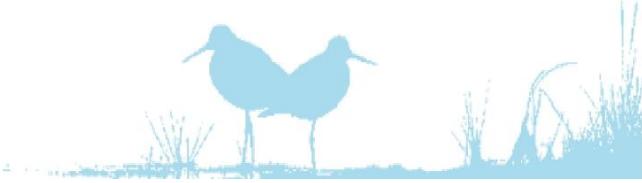
Concrètement : gestion adaptée des pâtures, sécuriser les points d'eau, choisir la période de vermifugation...



Les actions de suivi et d'inventaire

2015



- **Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer**
 - Volet connaissance et amélioration des pratiques antiparasitaires :
 - Rencontre avec le vétérinaire représentant le Groupement technique vétérinaire Auvergne
 - Validation du protocole:
 - Présentation du projet à l'AG du GTV Auvergne
 - Recherche de vétérinaires
 - Elaboration d'une plaquette de présentation à destination des agriculteurs
 - Finalisation du questionnaire
 - Budget de l'étude
 - Prévision de réalisation de présentation/formation à destination:
 - Techniciens agricoles
 - Autres vétérinaires
 - Des agriculteurs
- 

Les actions de suivi et d'inventaire

2015

- **Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer**

➤ Volet conséquence des pratiques antiparasitaires:

Quantification des « bousiers » dans les bouses de différents types de pratiques antiparasitaires et dans des secteurs avec présence de prédateurs et disparition de prédateurs

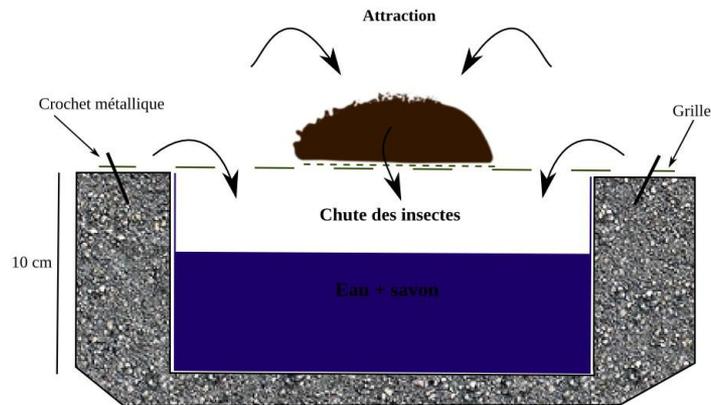


Photo et schéma issus de « Inventaire des coléoptères coprophages de sept sites d'altitude du Parc national du Mercantour » - PNM et Alcotra

Les actions de suivi et d'inventaire - 2015

- Préciser et suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive oiseaux (nicheurs, hivernants et migrateurs) :
 - Sites connus occupés par la Marouette ponctuée : Seulement 3 chanteurs à la narse de Lascols
 - 4 à 5 couples de Hiboux des marais : min 2 couples ont élevé des jeunes, min 7 jeunes à l'envol



Les actions de suivi et d'inventaire

2015



- Préciser et suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive oiseaux (nicheurs, hivernants et migrateurs) :
 - Second printemps consécutif Cygne chanteur Narse de Pierrefitte (du 7 mars au 7 juin)
 - 53 données de Faucon kobez, max 8 ensemble (Les Ternes, Cussac, Coltines, Talizat, Paulhac et Roffiac)
 - Minimum un individu d'Elanion blanc (Narse de Lascols)



Les actions de suivi et d'inventaire

2015

- Préciser et suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive oiseaux (nicheurs, hivernants et migrateurs) :
Nouvelles espèces
 - 3 données de Butor étoilé Narses de Pierrefitte et de Lascols (mars et avril)
 - 1 jeune Aigle de Bonelli, Narses de Nouvialle et Lascols (aout)



Les actions de suivi et d'inventaire

2015



- Préciser et suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive oiseaux (nicheurs, hivernants et migrateurs) :
Nouvelles espèces
 - Faucon crécerellette, secteur des Chams de Coltines (aout)
 - Rollier d'Europe, secteur de la Narse de Lascols (aout)



Photos : LPO Auvergne – R. Riols



Les actions de suivi et d'inventaire 2015 -2016



- **Les records à Lascols:**
 - ✓ 77 Busards cendré et **111** Busards Saint-Martin 19 aout
 - ✓ 130 Busards Saint-Martin le 30 octobre
 - ✓ 67 Hiboux des marais le 24 janvier



Les actions de suivi et d'inventaire 2015



- Milan royal:

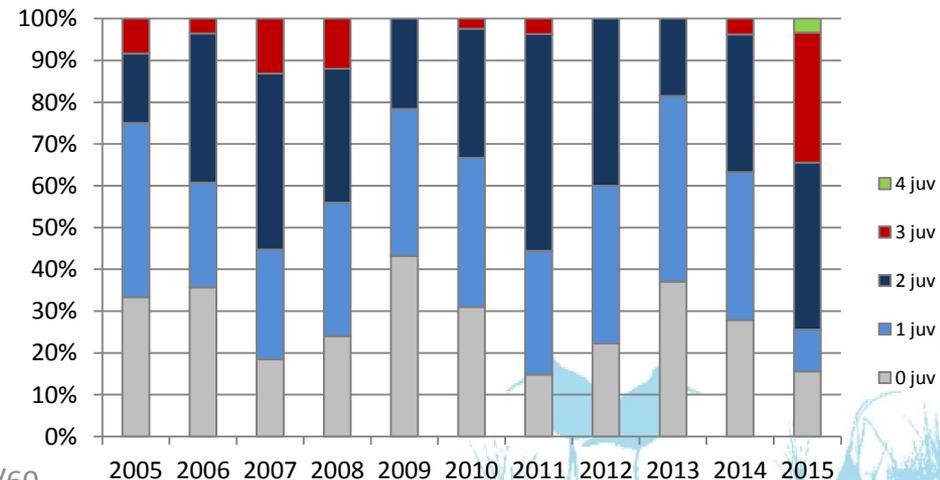
Nids suivis	91
Nids avec 0 jeunes	14
Nids avec 1 jeunes	9
Nids avec 2 jeunes	36
Nids avec 3 jeunes	28
Total de jeunes	3
Jeunes par couple	1,97 (2,17 dans le 43 et 1,7,76 dans le 63)

Cantal : hivernage sans précédent : 3170 individus !
874 à Saint-Flour : plus gros dortoir de France



Photo : LPO Auvergne – R. Riols

Taille des familles à l'envol (%)
sur la Planèze de Saint-Flour (15) de 2005 à 2015



Les actions de suivi et d'inventaire

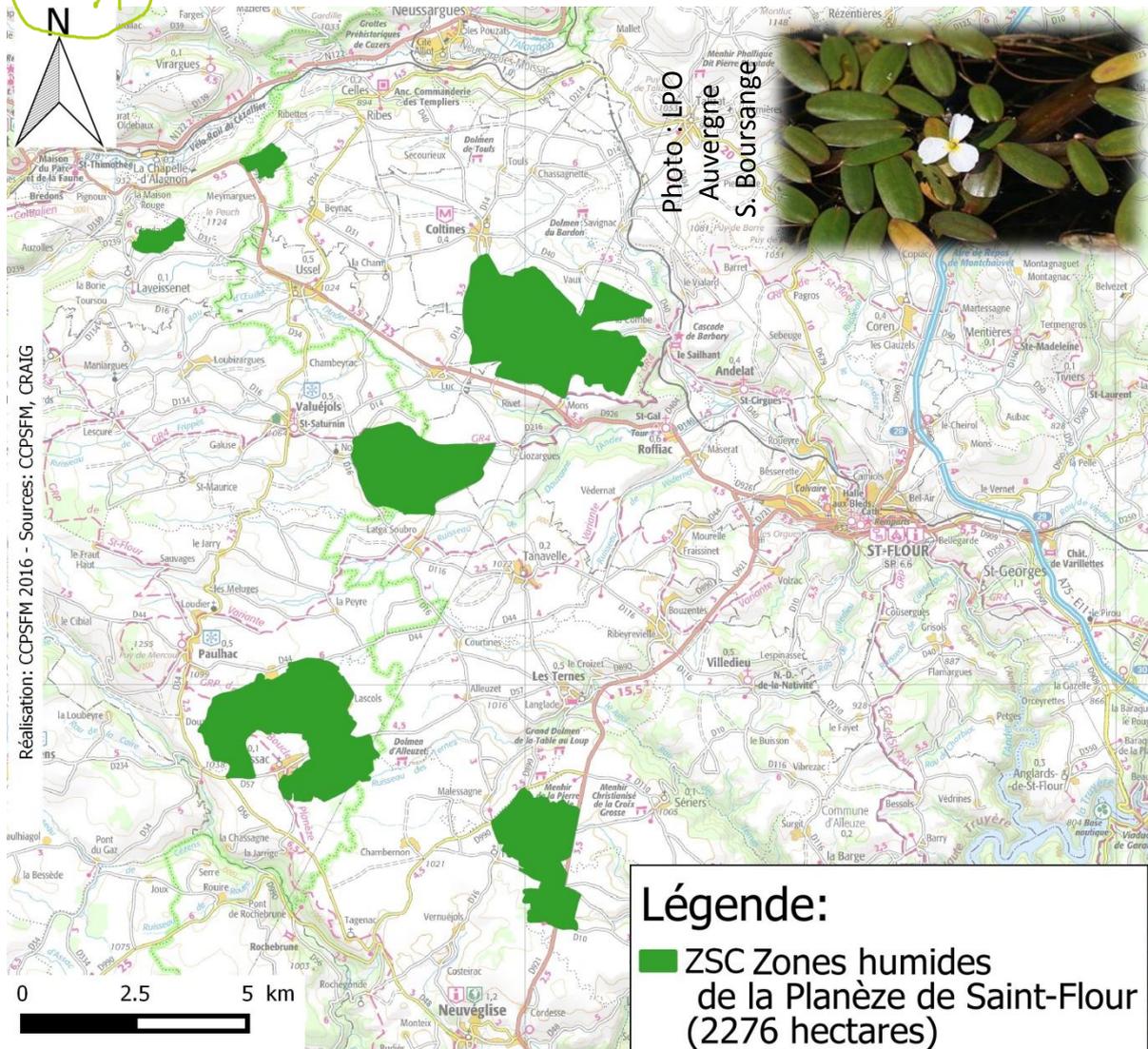
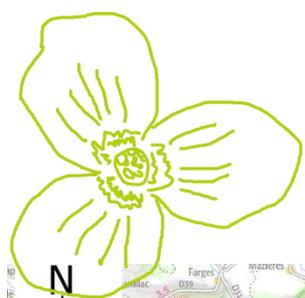
2016



- Si le programme Milan royal ne permet pas de suivre les sites de nidification
 - Proposition de rechercher et suivre les sites de nidification de Milans
- Si le programme Milan royal permet de suivre les sites de nidification
 - Proposition de rechercher les sites de nidification de la Pie-grièche écorcheur sur une partie de la ZPS



Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire



Octobre 2015: consultation



Décembre 2015: BIOME retenu



Printemps-été 2016: Cartographie et inventaires



Novembre 2016: Soumission au CBMC



Décembre 2016: rendu





L'animation du DOCOB



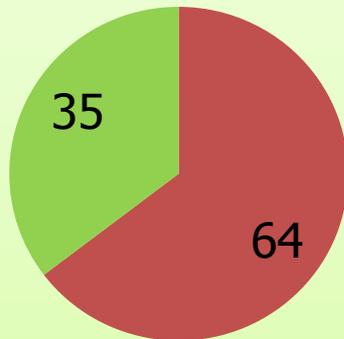
Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre respectueuse de l'environnement (1/3)



La lutte sur le terrain

En 2015:

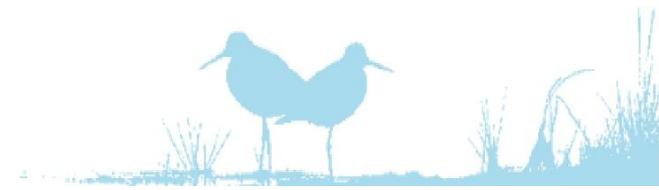
- 3 ½ journées de formations (Seriers, Valuégjols et Coltines) => 30 agriculteurs
- Point sur le prêt des pièges Topcat:



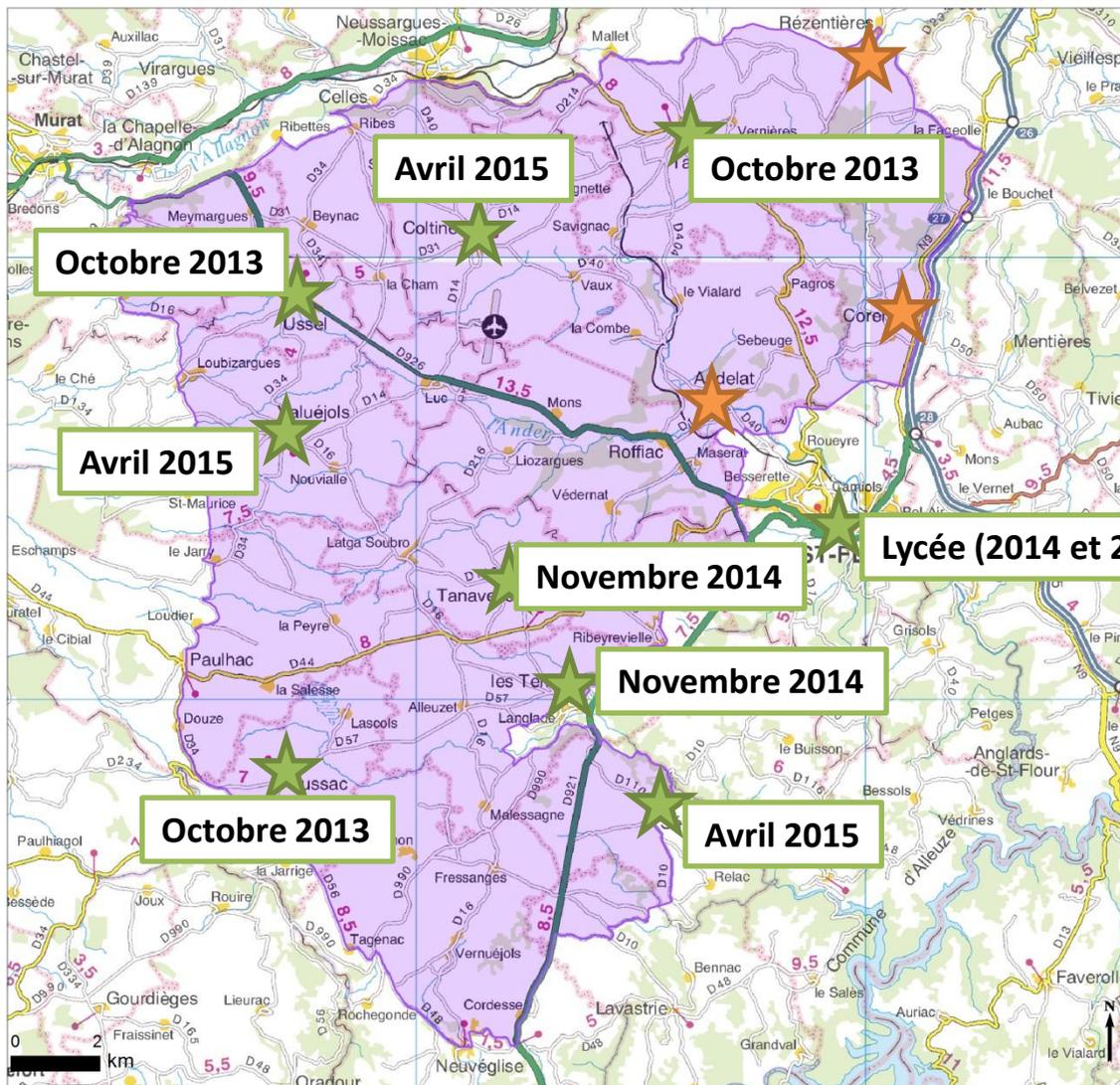
- Nbre de pièges prêtés (12 usagers)
- Nbre de pièges disponibles



Photos : CCPSPFM



Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre respectueuse de l'environnement (2/3)



Périmètre du site Natura 2000 Planèze de Saint-Flour



Limite du site Natura 2000
Planèze de Saint-Flour



Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre respectueuse de l'environnement (3/3)



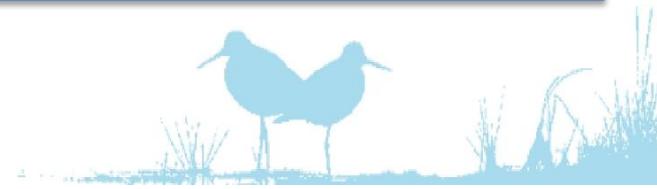
Recherche de solutions à long terme

En 2015:

-Présentation du système de prêt de pièges lors d'une réunion interministérielle à Pierrefort

A venir:

-Intégration d'exploitations agricoles de la Planèze dans une étude visant à identifier des moyens de lutte durables (INRA + VetAgro Sup)





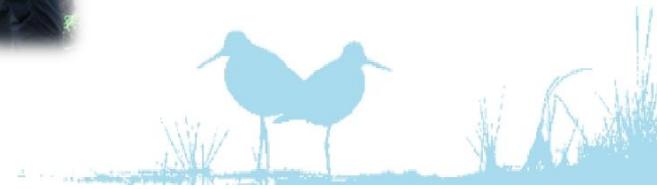
Le séminaire Natura 2000



- Séminaire Natura 2000 Auvergne tenu les 10 et 11 septembre dans l'est du Cantal
 - Présentation de la problématique Bosquets de pins et milans
 - Présentation de la restauration de la zone humide de Ribette (SIGAL, CEN Auvergne et LPO Auvergne)



Photos: CCPsFM





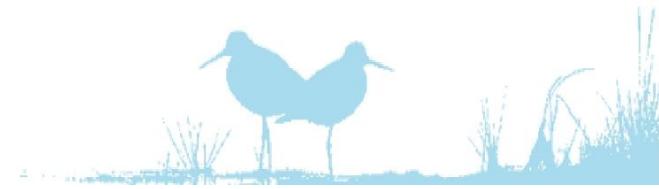
Animations scolaires



En 2015:

- 7 interventions dans des écoles primaires du territoire
- Objectifs: sensibiliser le jeune public à la préservation de l'environnement et aux enjeux Natura 2000
- Contenu: découverte des animaux, reconnaissances visuelles, habitats...

-Temps d'activités périscolaires (PAPs) dans les écoles primaires du territoire
-> poursuite en 2016





Restauration des murets en pierres sèches (Lascols)



Intervention des Bac Pro GMNF à Lascols:

-3 ½ journées de restauration des murets en pierres sèches

-Animation ornithologie

-Poursuite de la collaboration en 2016 (projets de restauration et valorisation)

Source: La Montagne 19/04/2015

VIE SCOLAIRE ■ Les élèves du lycée agricole s'initient aux techniques de la construction en pierres sèches

Une découverte de taille pour les lycéens de Louis-Mallet

À Lascols de Cussac, sur trois demi-journées, s'est déroulée une formation de bâti en pierres sèches à destination des élèves de terminale du lycée Louis-Mallet de Saint-Flour en compagnie de Cristian Omeilher, artisan reconnu qui leur a prodigué de précieux conseils.

Les principes de construction ayant fait leurs preuves de solidité au cours des siècles, additionnés à des fonctions écologiques et/ou paysagères très recherchées aujourd'hui, les jeunes ont acquis gestes et postures nécessaires. En terme de résistance en maintien de talus et, contrairement aux idées reçues, ces constructions s'avèrent plus adaptées et souvent plus économiques que le mur



BÂTISSEURS. Sous la conduite de Cristian Omeilher, artisan reconnu, les lycéens au pied du mur.

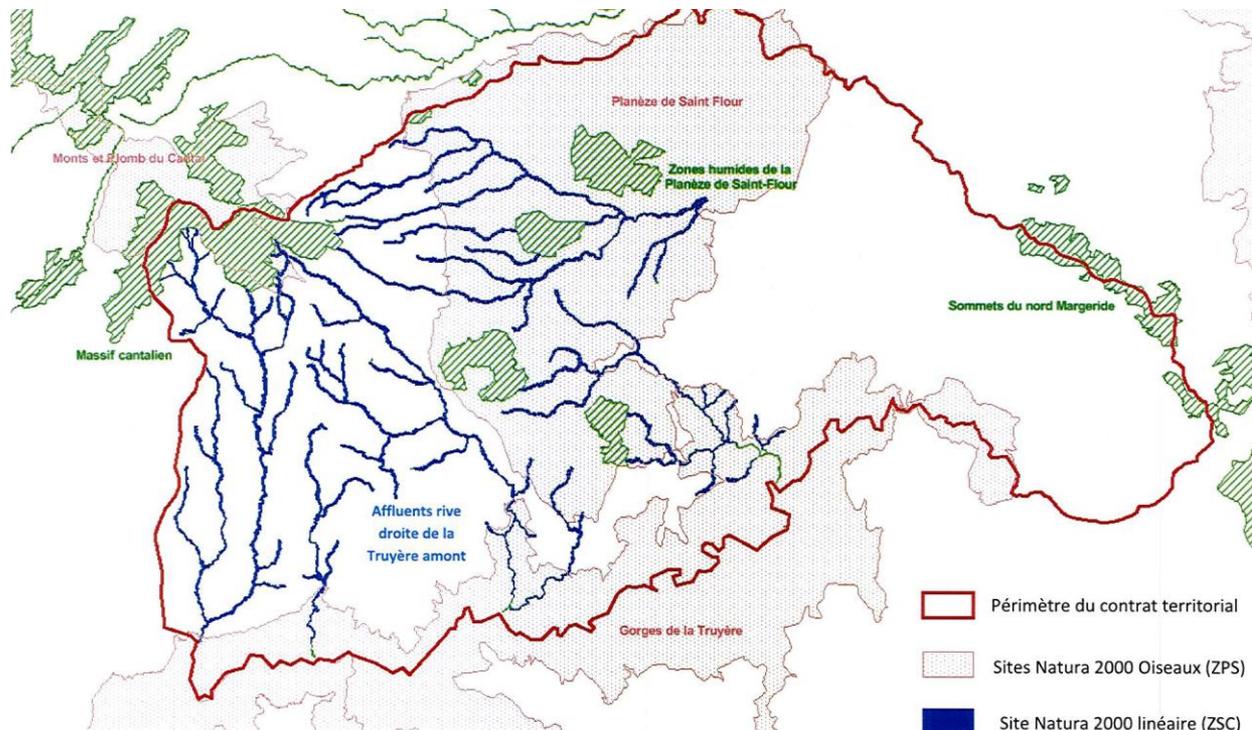
de soutènement en béton. Plus souples et très drainantes, elles subissent peu les dégâts liés au gel/dégel et ne nécessitent aucune matière première rapportée. Dans les endroits inaccessibles aux engins, le mur en pierres sèches est souvent l'unique solution.

D'un point de vue esthétique, la pierre apporte une plus-value certaine aux jardins et espaces extérieurs. Son utilisation met en valeur le patrimoine naturel et culturel local, en renforçant l'identité et l'originalité du territoire. Enfin, en terme de biodiversité, ces constructions abritent une flore et une faune spécifiques aux milieux secs et/ou humides, dont de nombreux amphibiens.

Dans le cadre du bac professionnel Gestion des milieux naturels et de la faune, le lycée et le service patrimoine de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour/Margeride ont engagé un partenariat il y a 4 ans. Outre la sensibilisation des élèves à la valeur du patrimoine, cette initiative se traduit également par la réalisation concrète de chantiers. Le projet de mise en valeur de la narse de Lascols est mené depuis 3 ans. Il a permis de restaurer une passerelle sur le ruisseau de Cussac, un muret à l'entrée du village, de réaliser l'intégration paysagère d'un compteur électrique et d'aménager une zone de détente avec un banc et un observatoire des oiseaux. ■

Le Contrat Territorial des affluents rive droite de la Truyère cantalienne

Source: Céline TALON - CC Pierrefort-Neuvéglise, 2015



Le périmètre:

-842 km²

-1057 km de cours d'eau

-3 EPCI

- 7 sites Natura 2000

=> Collaboration entre
les chargés de missions
pour définir les enjeux



Actions de communication

Diffusion de la plaquette d'information 2015



3 articles dans La Montagne

PLANÈZE ■ Zones Natura 2000 : 989.000 € pour les agriculteurs engagés Pour préserver les richesses naturelles



ENVIRONNEMENT. Les agriculteurs sont invités à maintenir les prairies naturelles.

La communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride est opératrice des sites Natura 2000 de la Planèze qui s'étendent sur une partie de ses communes et une partie de celles des communes de Murat et du Pays de Pierrefort-Neuvéglise.

Source: La Montagne 09/06/2015

Elle assure la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique, dispositif de protection de l'environnement et des milieux naturels. La commission régionale agro-environnementale et climatique vient de rendre un avis favorable au projet de la Planèze de Saint-Flour qui s'accompagne de l'attribution d'une enveloppe de 989.010 € de la part des co-financiers (Union européenne, au titre des fonds Feader, Etat, Agence de l'eau et Région). Cette enveloppe se partage entre 810.000 €

pour les Maec Système et 179.010 € pour les engagements unitaires. Ce montant sera distribué aux agriculteurs de la Planèze au titre des mesures contractuelles en 2015. « Cette dotation très importante va permettre aux agriculteurs de la zone Natura 2000 de bénéficier d'importants soutiens pour préserver la richesse

du milieu naturel de notre territoire, et je le félicite pour cet engagement », a précisé Pierre Jarlier qui préside le comité de pilotage, appuyé par le maire de Cussac, Guy Michaud, Ces Maec répondent à quatre enjeux : biodiversité, eau, zones humides et séquestration de carbone. Pour cela, les agriculteurs

sont invités à maintenir les prairies naturelles, proscrire les apports de fertilisants, retarder les périodes de nidification et préserver les habitats de la faune et de la flore. Cette aide, versée sur cinq ans, doit permettre de compenser les coûts supplémentaires occasionnés par le maintien ou l'adoption de ces pratiques.

Lors de la précédente campagne de contractualisation 2012-2014, 52 exploitants pour un total de 853 hectares avaient bénéficié de 396.705 €. Pour la campagne 2015 en cours, les demandes de contractualisation ont eu lieu jusqu'à mi-mai. À présent, s'ouvre la phase d'étude des dossiers sur le terrain via la réalisation des diagnostics d'exploitations. Pour plus d'informations, prendre contact au 04.71.60.56.80 ; e-mail : s.chil@ccpsf.fr

environnement

L'eau au cœur des projets

Environnement, développement, ressource, l'eau devient un enjeu de plus en plus important dans les décisions des élus. Plusieurs projets territoriaux sont engagés pour sa protection. Ils sont conduits, bien souvent, à l'échelle de plusieurs communautés de communes avec la volonté de mutualisation des compétences.



■ CLASSERMENT DES GORGES DE LA TRUYÈRE

La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride s'est positionnée favorablement pour que les gorges de la Truyère-Cantal deviennent un site classé. L'objectif de cette démarche est d'assurer la protection de sites naturels de grande qualité déjà reconnus par les divers outils de la maîtrise comme par exemple les principes des documents d'urbanisme, les sites Natura 2000, ZNIEFF, etc. Le Cantal compte déjà 6 sites classés (le Pays-Ménil-Mandrot, le château de Pointhiac, ou encore le château et le chemin de crête d'Alluze) et 40 sites inscrits. L'Etat porte la procédure de classement et les collectivités locales sont les acteurs majeurs de la diffusion du périmètre du projet qui sera notamment soumis à un

■ NATURA 2000

publique après information préalable à la population. 2015 définitive du périmètre Pour Pierre Jarlier, « c'est un outil réglementaire pour mettre en valeur la qualité de notre territoire et construire un projet cohérent de développement. Avec ce classement, il y a un peu de communes impliquées et nous devons le faire dans le respect des attentes de la population. Chaque commune contribue particulièrement à la définition du périmètre en associant des personnes ressources dans un esprit d'échange. Il doit être évolutif les projets pilotes ou pilotes avec leur incidence sur le paysage. Au cours des prochaines échéances, nous inciterons des particuliers et les collectivités locales à participer pour valider la bordure des gorges de la Truyère, depuis l'axe de l'axe de la Truyère

■ NARSE DE LASCOLS

La Narse de Lascols illustre la richesse de la biodiversité présente sur ces sites Natura 2000. Une multitude d'espèces végétales et animales, connues mais aussi très rares sont présentes sur le site. Un diagnostic de fonctionnalités de la Narse a été réalisé. En s'appuyant sur cette étude, la communauté de communes a élaboré un projet de restauration et de valorisation de la Narse. Le premier objectif est d'améliorer la qualité de l'eau de la Narse en limitant les apports en nutriments grâce à l'assainissement des villages de Lascols et La Salce. Le second est de restaurer la surface de l'eau libre afin de permettre la colonisation des habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone humide et de favoriser l'installation des zones végétales d'intérêt. A terme, elles sensibiliseront la population locale et touristique aux richesses patrimoniales, la communauté de communes prévoit l'aménagement d'un sentier d'interprétation autour de la Narse. Un observatoire sera construit pour permettre au grand public de découvrir le milieu naturel et les espèces présentes sur le site.

environnement

Mise à jour du site internet



■ UN PAEC POUR LA PLANÈZE

Sur le territoire de la Planèze de Saint-Flour, les agriculteurs sont les premiers professionnels de la nature. C'est pourquoi la mise en place et la programmation des mesures agro-environnementales (MAE) est l'un des objectifs majeurs de ces sites Natura 2000. La Politique Agricole Commune (PAC) évolue régulièrement, les mesures agro-environnementales qui en font partie changent également. Ces mesures sont maintenant appelées Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAC). Elles doivent répondre à quatre enjeux : biodiversité, eau, séquestration de carbone et zones humides.



Double page dans « Le MAG 2015 »

Mise à jour du site internet



Sensibilisation des exploitants à la prise en compte des espèces et des milieux naturels



Communication sur le PAEc/MAEc:

- 3 ½ journées d'information à destination des exploitations agricoles réalisées (20,22,24 /04/2015)
- Co-organisation LPO et CCPSFM
- Objectifs: présenter les MAEc et leurs objectifs



Photos : CCPSFM

Mise en cohérence des différents DOCOB



Échanges réguliers
concernant la
cartographie des
habitats naturels et le
Contrat Territorial

Ensemble des sites
Natura 2000
Cataliens

Réunion annuelle des
structures animatrices
(22/06/2015 à Aurillac)

**DOCOB Sites de la
Planèze de
Saint-Flour**

**DOCOB « Affluents
rive droite de la
Truyère amont »**

Participation aux
COFIL respectifs





Bilan financier et planning 2016

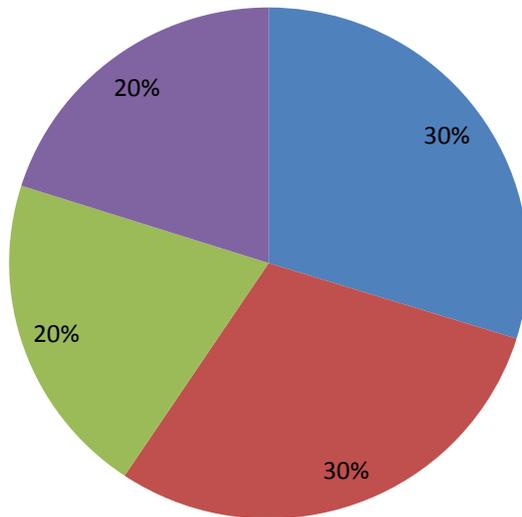


Bilans financiers



Bilan financier 2014

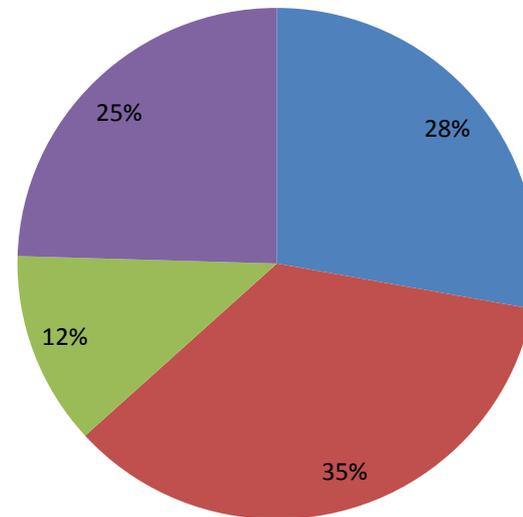
- SUIVIS ET ETUDES
- GESTION (RESTAURATION ET ENTRETIEN)
- ANIMATION DU DOCOB
- VALORISATION ET SENSIBILISATION



Budget total de 44 440 €
96,5 jours

Bilan financier 2015

- SUIVIS ET ETUDES
- GESTION (RESTAURATION ET ENTRETIEN)
- ANIMATION DU DOCOB
- VALORISATION ET SENSIBILISATION



Budget total de 40 122€
173 jours





Prévisionnel 2016 (1/2)



Gestion (restauration et entretien)

Restaurer des zones humides

Maintenir ou restaurer l'alimentation en eau des ZH

Entretenir le réseau de fossés et de mares

Entretenir et restaurer la ripisylve

Limiter le dérangement des oiseaux lors de leur reproduction

Lutter contre le Campagnol terrestre

Suivis et études

Initier une démarche de gestion intégrée de l'eau

Acquérir des connaissances sur les pratiques antiparasitaires

Réaliser des inventaires naturalistes complémentaires

Suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive Oiseaux

Organiser des réunions de concertation





Prévisionnel 2016 (1/2)



Valorisation et sensibilisation

Réaliser et diffuser une plaquette d'information

Réaliser des circuits de découverte

Créer des outils de communication

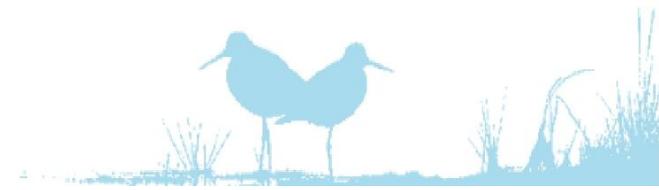
Organiser des visites et animations

Animation du DOOB

Participer à l'expertise des études d'incidence

Intégrer la problématique Natura 2000 dans les politiques publiques d'aménagement

Encourager la contractualisation





Merci pour votre attention